

Accusé de réception en préfecture :	006-220600019-20230512-lmc130673-AR-1-1
Date de télétransmission :	12 mai 2023
Date de réception :	12 mai 2023
Date d'affichage :	
Date de publication :	12 mai 2023



## D É P A R T E M E N T D E S A L P E S - M A R I T I M E S

### ARRÊTÉ N° SA/2023/0461

Mandat spécial accordé à des conseillers départementaux pour un voyage d'étude en Slovénie dans le cadre des politiques GREEN Deal et SMART Deal du Département

*Le Président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes,*

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations accordées au Président par l'assemblée départementale ;

Vu les articles L3123-19 et R3123-20 du code général des collectivités territoriales relatif notamment au remboursement des frais liés à l'exercice des mandats spéciaux ;

Vu la délibération prise le 23 mai 2022 par l'assemblée départementale donnant délégation au président du Conseil départemental pour autoriser les mandats spéciaux que les membres du Conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions ;

Considérant que ce déplacement en Slovénie a pour but d'une part, d'échanger sur les pratiques, la gouvernance, concilier développement touristique et environnement, anticiper le changement climatique, développer l'éco tourisme en respectant l'environnement, présenter la politique environnementale, le développement de la filière bois et d'autre part de développer les échanges sur la transformation numérique et le rôle de l'intelligence artificielle par des échanges avec le ministère de la transformation numérique Slovène et l'International Reseach Centre on Artificial Intelligence (IRCAI) ;

Considérant que ce déplacement s'inscrit pleinement dans l'ambition du Département de construction et d'aménagement d'un territoire et d'une collectivité leader en matière de développement durable dans les Alpes-Maritimes et la recherche de solutions technologiques innovantes ;

### ARRETE

ARTICLE 1<sup>er</sup> : Un mandat spécial est accordé aux conseillers départementaux ci-dessous pour un voyage d'étude en Slovénie du 15 au 17 mai 2023 dans le cadre des politiques GREEN Deal et SMART Deal du Département :

- M. David KONOPNICKI, Vice-président,
- M. Yannick BERNARD, Conseiller départemental,

ARTICLE 2 : Un mandat spécial est accordé aux conseillers départementaux ci-dessous pour un voyage d'étude en Slovénie du 15 au 19 mai 2023 dans le cadre de la politique GREEN Deal et SMART Deal du Département :

- M. Charles Ange GINESY, Président,
- M. Gérald LOMBARDO, Conseiller départemental,

ARTICLE 3 : les dépenses inhérentes à cette mission seront remboursées sur présentation d'un état des frais assorti des justificatifs correspondants au retour de la mission, et conformément à la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 4 : Le présent arrêté vaut ordre de mission.

ARTICLE 5 : Le président du Conseil départemental, le directeur général des services départementaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Conformément à l'article R3131-2 du code général des collectivités territoriales, le présent arrêté sera publié sous forme électronique et mis à la disposition du public sur le site du département <https://www.departement06.fr/collectivite/publication-reglementaire-des-arretes> dans son intégralité, sous un format non modifiable et dans des conditions propres à en assurer la conservation, à en garantir l'intégrité et à en effectuer le téléchargement.

ARTICLE 6 : En application des dispositions des articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par envoi postal (18 avenue des fleurs, CS 61039, 06050 NICE Cedex 1), soit par voie électronique (<https://citoyens.telerecours.fr>).

Nice, le 12 mai 2023

Charles Ange GINESY